

Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s de Coriolis Infrastructures du 20.12.23

Budget de résultat et d'investissement 2024

1. Introduction

Conformément à la loi sur les finances communales et à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures, le budget est désormais composé de deux parties : le budget de résultat et le budget d'investissement (art. 7, let b), al. 1, 1er point des statuts).

2. Budget de résultat 2024

2.1 Préambule

Lors de la séance du 20.09.23, le Comité de direction a décidé de demander aux communes-membres CHF 32.50 par habitant au titre de la participation annuelle des communes-membres. Le montant total de cet apport communal s'élève ainsi à CHF 1'997'742.50.

Cette décision a été communiquée aux communes dans le délai usuel au 15 octobre passé (art. 14 des statuts).

2.2 Charges - commentaires

- La rubrique « jetons de présence » est désormais séparée de la rubrique « frais administratifs ». Comme prévu lors de la validation des comptes 2022, le budget total pour ces rubriques a été augmenté afin de mieux correspondre à la réalité.
- Coriolis Infrastructures ne prend en charge que les **primes ECAB** des deux salles de spectacles : l'indexation ayant augmenté en 2023 (nouveaux chiffres : CHF 37'244,70 pour Equilibre, CHF 9'246,10 pour Nuithonie et CHF 4'900,75 pour Mummenschanz), le budget a été mis à jour avec ces nouvelles données.
- Les « **mandats administratifs et divers** » comprennent le mandat donné à l'Agglomération pour la gestion administrative et financière de l'association (CHF 82'500.-) et le mandat de Mme Anne-Catherine Sutermeister (estimation à CHF 20'000.-), engagée comme cheffe de projet pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance culturelle régionale.
- CHF 60'000.- sont attribués à la **Réserve rénovation et entretien**, afin de permettre d'éventuels travaux urgents et non prévus au budget – cette précaution est justifiée par le vieillissement de nos infrastructures et l'augmentation du risque de survenance de problèmes ou détériorations.
- La prise en charge des **frais de maintenance courante** de la Fondation Equilibre et Nuithonie – FEN – se monte annuellement à CHF 45'000.- (à savoir un forfait de CHF 15'000.- pour Nuithonie et de CHF 30'000.- pour Equilibre).
- Le remboursement du prêt lié à l'enveloppe de la salle Mummenschanz s'est terminé en 2023.
- La subvention à la FEN (« **frais d'exploitation Fondation E-N** ») s'élève à CHF 2'085'000.-, soit CHF 10'000.- de plus qu'en 2022, et la participation au renouvellement de l'équipement d'exploitation de la FEN à CHF 70'000.- selon les modalités du Mandat de prestations 22-24.
- Les **autres participations aux infrastructures** se montent à CHF 588'000.-. Ce montant devrait permettre à Coriolis de justifier CHF 500'000.- de frais d'utilité publique à la CFMJ, montant jusqu'alors justifié par des remboursements bancaires. Plusieurs projets d'envergure régionale en

cours pourraient recevoir l'aide de Coriolis Infrastructures ; des dossiers doivent encore être déposés et seront examinés.

- Un montant de CHF 60'000.- est prévu pour **les travaux concernant CULTURE2030**, permettant de répondre aux buts de Coriolis Infrastructures (2e alinéa lettre c de l'article 2 des statuts). La rubrique est divisée en deux, décomptant une subvention de CHF 30'000.- à l'association *In Situ* pour leur frais de fonctionnement 2024. L'association répond à la proposition N°5 du rapport des assises de la culture : valoriser et communiquer l'offre culturelle. La rubrique budgétaire a été augmentée en prévision des travaux sur la Gouvernance culturelle régionale, en partenariat avec la Préfecture de la Sarine.

Le total des charges s'élève ainsi à **CHF 3'095'500.-**.

2.3 Recettes - commentaires

- La participation des communes pour 2024 est de CHF 32.50 par habitant.
- L'apport du Casino espéré est de CHF 1'100'000.-, sur la base des versements de 2023.

Le total des recettes s'élève ainsi à **CHF 3'097'742.50**.

Le budget de résultat proposé présente un résultat positif de CHF 2'242.50.

3. Budget d'investissement 2024

3.1 Préambule

Suite à l'entrée en vigueur du Mandat de prestations 2022-2024 de la Fondation Equilibre et Nuithonie au 1^{er} janvier 2022, une nouvelle procédure a été mise en place pour la surveillance et l'entretien des infrastructures.

Les frais de rénovation mentionnés dans le budget d'investissement 2024 se basent sur un document de planification commun aux deux communes siège, à l'horizon 2031. Ce document permet aux Services techniques des communes siège, en collaboration avec les administrations de deux théâtres, de planifier les travaux et investissements à réaliser sur les deux infrastructures de 2021 à 2031.

Ces investissements sont financés par le Fonds de rénovation.

3.2 Investissements Equilibre et Nuithonie - 2024

En 2024, les frais de rénovation proposés pour Equilibre et Nuithonie s'élèvent à un **total de Fr. 182'700.-**.

Ils sont détaillés comme suit :

Equilibre

1. Cage d'ascenseur : pose d'un clapet antiretour de la ventilation	CHF	5'000.00
2. Automatisme de portes : mise aux normes anti-pincements du sas d'entrée	CHF	15'000.00
3. Entretien CVS	CHF	30'000.00
a. Révision de plusieurs pompes de chauffage	CHF	6'500.00
b. Filtres de ventilation	CHF	6'000.00
c. Révision boiler	CHF	3'500.00
d. Remplissage antigel	CHF	10'000.00
e. Divers et imprévus CVS	CHF	4'000.00
Total Equilibre	CHF	50'000.00

Nuithonie

1. Curage des canalisations yc drainage	CHF	2'500.00
2. Remplacement néon par LED corridor étage	CHF	7'500.00
3. Remplacement centrale sonorisation et évacuation	CHF	40'000.00
4. Raccordement électrique nouvelles centrales	CHF	5'500.00
5. Remplacement logiciel de gestion des clefs	CHF	2'700.00
6. Remplacement adoucisseur	CHF	10'000.00
7. Remplacement planche scène petite salle	CHF	43'000.00
8. Remplacement des stores extérieurs	CHF	2'000.00
9. Réfection gaine toiture Mummenschanz	CHF	17'500.00
10. Installation de 2 prises triple couloir loge	CHF	2'000.00
Total Nuithonie	CHF	132'700.00
Montant total 2024 subventionné par Coriolis Infrastructures	CHF	182'700.00

3.3 Fonds de rénovation

Si tous les investissements sont réalisés en 2024, en fonction des décisions à venir sur les comptes 2023 et 2024, le fonds de rénovation au 31.12.2024 pourrait s'élever à Fr. 474'604.-.

4. Proposition du Comité de direction

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s de :

- **Accepter le budget de résultat 2024 tel que proposé.**
- **Accepter le budget d'investissement 2024 tel que proposé.**

Coriolis Infrastructures

Lise-Marie Graden

Christine Pittet

Présidente

Gestionnaire du Fonds